



Rite funéraire islamique à la Chambre mortuaire d'Imola

Informations utiles pour les familles, les imams, les référents de la communauté
et les entreprises de pompes funèbres

L'AUSL di Imola adresse ses sincères condoléances aux familles et à la communauté en ce moment douloureux.

Dans le respect de la dignité de la personne et de la liberté religieuse, la Chambre mortuaire d'Imola met à disposition des espaces dédiés permettant le déroulement du rite funéraire islamique, tout en garantissant le respect des exigences organisationnelles et des règles sanitaires et d'hygiène prévues par le service.



L'ESPACE DÉDIÉ AU RITE

La Chambre mortuaire d'Imola dispose d'une salle dédiée aux principales phases du rite islamique, notamment le lavage rituel (Ghusl), la purification et l'utilisation de l'encens pour le défunt.



lavage
rituel
(Ghusl)



eau
chaude
et froide



locaux dédiés
et équipés



La structure met à disposition

- des locaux dédiés et équipés ;
- de l'eau chaude et froide.



La structure ne fournit pas

- le linge ;
- les baumes ;
- l'encens ;
- les équipements de protection individuelle ;
- tout autre matériel nécessaire au déroulement du rite.

INFORMATIONS PRATIQUES IMPORTANTES



**Durée maximale du rite :
90 minutes**

Pour permettre à toutes les familles d'accéder au service et assurer la bonne organisation des activités de la Chambre mortuaire, l'utilisation de la salle et l'ensemble du rite doivent être terminés dans un délai de 90 minutes.



**Un maximum de 4 personnes
peut participer aux activités
rituelles.**



**Contact préalable avec le
personnel de la Chambre
mortuaire**

Les modalités d'accès aux espaces de la Chambre mortuaire et de présence des participants sont convenues avec le personnel, en fonction des exigences organisationnelles du service.



Lorsque la loi le prévoit ou lorsque le transport du défunt à l'étranger le nécessite, les soins de conservation sont effectués exclusivement par le médecin de santé publique de l'AUSL di Imola.



POUR LES FAMILLES, L'IMAM ET LES RÉFÉRENTS DE LA COMMUNAUTÉ

Pour organiser le rite, il est nécessaire de convenir à l'avance avec le personnel de la Chambre mortuaire des modalités de déroulement du rite et d'accès aux espaces.

Le personnel est disponible pour fournir les informations nécessaires et soutenir l'organisation des différentes phases du rite, dans le respect des besoins de la famille, de la communauté et des règles du service.



INFORMATIONS POUR LES ENTREPRISES DE POMPES FUNÈBRES

L'imam responsable du rite ou l'entreprise de pompes funèbres mandatée doit contacter au préalable le personnel de la Chambre mortuaire afin de convenir des éléments suivants :

- le jour et l'heure d'utilisation de la salle dédiée au rite ;
- le nombre de participants aux activités rituelles ;
- les modalités d'accès aux espaces de la Chambre mortuaire et de présence des participants ;
- l'organisation du départ du cortège funèbre.

Tous les cortèges funèbres et les transferts des défunts partent directement de la Chambre mortuaire d'Imola.



Pour intervenir dans les chambres mortuaires de la Région Émilie-Romagne, les entreprises de pompes funèbres doivent être accréditées via le Portail régional CaMER

www.cam-er.it



POUR EN SAVOIR PLUS

Le règlement complet concernant les activités liées au décès est disponible sur le site de l'AUSL di Imola : www.ausl.imola.bo.it
E-mail : cameramortuaria@ausl.imola.bo.it



Pour toute question d'organisation ou demande de clarification, il est possible de s'adresser au personnel de la Chambre mortuaire.



Pour toute question d'organisation ou demande de clarification, il est possible d'appeler le :
0542 604023



Nous vous remercions de collaborer avec le personnel afin de garantir le respect de toutes les personnes, des moments de recueillement et des exigences organisationnelles du service.